



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Quatrième réunion du Sous-groupe CNS/ATM/IC

(Dakar, 10-14 mars 2003)

Point 3 de l'ordre du jour: Examen de l'état de mise en oeuvre des Conclusions et décisions de la première réunion.

(Note présentée par le secrétariat)

1. Le tableau qui figure à l'Appendice A de la présente note de travail montre l'état de mise en oeuvre des conclusions adoptées lors de la troisième réunion du Sous-groupe CNS/ATM/IC tenue à Nairobi (mars 2001) et entérinées par la réunion APIRG/13. Les Appendices B à E donnent des informations complémentaires.
2. La réunion est invitée à prendre note des commentaires faits par la Commission de Navigation Aérienne sur les Conclusions 13/71 et 13/85 de l'APIRG/13.
3. La présente réunion est invitée à examiner les progrès réalisés, et à reformuler les conclusions qui restent toujours pertinentes.

-FIN-

APPENDICE A – CNS/ATM/IC/SG/4 – WP/3

Conclusion/ Décision N° (APIRG)	Texte de la Conclusion/ou Décision	Suivie par	Etat	Observation
3/1 (13/77)	<p>Conclusion 13/77 : Données aux fins de la catégorisation des régions de contrôle terminales (TMA) et des aérodromes</p> <p>Il est conclu que les États devraient être invité à fournir, dès que possible, les données indiquées en Appendice O de ce rapport, en vue de faciliter la tâche de catégorisation des régions de contrôle terminales (TMA) et des aérodromes.</p>	OACI Etats	Réponses reçues de 38 Etats . Les données ont été transmises à l'ASECNA et l'IATA pour études.	L'ASECNA et l'IATA feront un rapport sur l'étude au Point 6 de l'ordre du jour.
3/2 (13/69)	<p>Conclusion 13/69: Mise en oeuvre des coordonnées du Système de Référence Géodésique Mondial WGS-84</p> <p>Il est conclu que les États mettent en oeuvre de toute urgence, les coordonnées WGS-84 des points aériens pour faciliter l'utilisation du système GNSS comme système primaire de navigation en route dans la Région AFI</p>	Etats	Liste des Etats ayant mis en oeuvre les coordonnées WGS-84 (cf. Appendice C)	
3/3 (13/70)	<p>Conclusion 13/70: Coordination entre les fournisseurs et usagers des services ATS dans la mise en oeuvre du CNS/ATM</p> <p>Il est conclu qu'une coordination préalable soit effectuée entre les fournisseurs et les usagers de services ATS, avant toute décision de mise en oeuvre de systèmes CNS/ATM ayant une incidence sur l'équipement des aéronefs.</p>	Etats et usagers		

Conclusion/ Décision N° (APIRG)	Texte de la Conclusion/ou Décision	Suivie par	Etat	Observation
3/4 (13/71)	<p>Conclusion 13/71: Amendement aux SUPPs AFI (Doc 7030)</p> <p>Il est conclu que le SUPPs AFI (Doc.7030) soit amendé comme suit:</p> <p>Réduction du minimum de séparation longitudinale de 20 minutes à 10 minutes.</p> <p>Réduction de la séparation latérale de 100 NM (comme cela est le cas dans le couloir EUR/SAM) à 50 NM (en environnement RNP10), et éventuellement à 25/30 NM selon le cas (en environnement RNP5).</p> <p>Introduction de minimum de séparation longitudinale de 10 minutes et/ou 80 NM RNAV/RNP dans des espaces aériens sélectionnés.</p>	OACI	La Commission de Navigation Aérienne (ANC) : La Commission de navigation aérienne a pris note de la proposition d'amendement aux procédures supplémentaires AFI figurant dans les <i>Procédures régionales supplémentaires</i> (Doc 7030), tendant à ramener les minima de séparation longitudinale de 20 à 10 minutes et à ramener la séparation latérale de 100 NM à 50 NM dans un environnement RNP 10 et, à terme, à 25 ou 30 NM dans un environnement RNP 5 (Conclusion 13/71). Dans ce contexte, on a fait observer qu'une réduction des minima de séparation qui les ramènerait à 25 NM ou 30 NM dans un environnement RNP 5 n'était pas envisagée et qu'un environnement RNP 4 serait nécessaire pour ramener la séparation latérale à 30 NM. La Commission a demandé au Secrétariat d'envisager la possibilité de réduire la séparation dans la Région AFI et, ce faisant, de prendre en considération les carences dans le domaine des aides à la navigation et des communications.	
3/5 (13/72)	<p>Conclusion 13/72 : Approche par étapes dans la mise en œuvre du système CNS/ATM</p> <p>Il est conclu qu'une approche par étapes devrait être adoptée dans la mise en œuvre du nouveau concept CNS/ATM dans la Région, en commençant par les objectifs ATM qui peuvent être réalisés à court terme, avec un minimum de besoins CNS ou à un coût relativement faible. A cet égard, il faudrait donner la priorité aux objectifs ATM et besoins CNS suivants par rapport aux concepts émergents:</p> <ul style="list-style-type: none"> - couverture VHF; - ACAS - circuits ATS/DS et RSFTA; - service de contrôle régional; et 	Etats	<p>Couverture VHF : Appendice D</p> <p>Liste des Etats ayant publiés l'AIC sur l'ACAS : Appendice E.</p> <p>Voir WP/6 pour les circuits ATS/DS et RSFTA et la separation longitudinale de 10 minutes.</p>	

Conclusion/ Décision N° (APIRG)	Texte de la Conclusion/ou Décision	Suivie par	Etat	Observation
	- séparation longitudinale de 10 minutes.			
3/6 (13/73)	<p>Conclusion 13/73 : Avantages prioritaires aux vols d'aéronefs homologués/certifiés</p> <p>Il est conclu que, compte tenu de l'homologation/certification de l'équipement des exploitants d'aéronefs assurant des vols transcontinentaux, ce type d'exploitants tire le plus tôt possible parti des bénéfices attendus en leur allouant initialement des espaces aériens dédiés, sans pénalisations pour les vols régionaux et domestiques.</p>	Eats Usagers		Non examinée par l'ANC
3/7 (13/74)	<p>Conclusion 13/74: Création d'organes CNS/ATM nationaux et désignation des points focaux de contact</p> <p>Il est conclu que les Etats qui ne l'auraient pas déjà fait soient instamment priés de mettre en oeuvre la Conclusion 12/45 d'APIRG relative à la création d'organes CNS/ATM nationaux et à la désignation des points focaux de contact, et de notifier les Bureaux Régionaux de l'OACI des actions entreprises dans ce sens. Ce faisant, ils devraient se référer aux lignes directrices contenues dans le <i>Plan National pour les Systèmes CNS/ATM</i> (Circulaire 278).</p>	Etats	21 Etats ont désigné leur point focal.	
3/8 (13/75)	<p>Conclusion 13/75: Mise en oeuvre des systèmes CNS/ATM dans les zones d'acheminement AR-6 et AR-7</p>	Groupe SAT Réunion Interface AFI/EUR	Mise en oeuvre.	

Conclusion/ Décision N° (APIRG)	Texte de la Conclusion/ou Décision	Suivie par	Etat	Observation
	<p>Il est conclu que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en oeuvre des systèmes CNS/ATM dans la zone d'acheminement AR-6 soit coordonnée par les Réunions Informelles SAT; et - la mise en oeuvre des systèmes CNS/ATM dans la zone d'acheminement AR-7 soit coordonnée par les Réunions Informelles Interface AFI/EUR. 			
3/9	<p>Décision 3/9: Coordination des ICGs</p> <p>Il est décidé que:</p> <p>en attendant la mise en oeuvre de la Conclusion 12/45 par les Etats, les Bureaux Régionaux de l'OACI se chargent de la coordination des ICGs; et</p> <p>les réunions des ICGs continuent d'être regroupées en tenant compte des affinités entre zones d'acheminement du trafic, et soient tenues comme suit:</p> <p>AR1, AR-2, AR-6 (Réunions Informelles SAT) AR-3 AR-4 AR-5 et AR-9 AR7 (Réunions Interface AFI/EUR) AR-8 (SADC) AR-10 (Réunions ICG/10)</p>	OACI	<p>Mise en œuvre. Cependant, les réunions des ICGs prévues en 2003 pour l'AR3, l'AR4, l'AR5 et l'AR9 ont été annulées.</p> <p>La réunion de l'AR10 est prévue au 4eme trimestre 2003.</p> <p>L'AR8 s'est réunie en 2002.</p> <p>AR1, AR2 : Réunions des ICGs tenues du 10 au 13 décembre 2001 à Dakar (SAT/10) et du 17 au 21 février 2003 Johannesburg (SAT/11).</p>	
3/10 (13/76)	<p>Conclusion 13/76: Promulgation des politiques nationales relatives au système anti-collision embarqué (ACAS)</p>	Algérie Libye Maroc	Mise en œuvre en: Tunisie	

Conclusion/ Décision N° (APIRG)	Texte de la Conclusion/ou Décision	Suivie par	Etat	Observation
	<p>Il est conclu que tous les Etats de l'interface AFI/EUR promulguent sans délai une circulaire d'information aéronautique (AIC) indiquant clairement leurs politiques de dérogation relatives à l'ACAS II, y compris les dérogations à la liste d'équipement minimum (MEL). Ces politiques nationales devraient tenir compte de la politique régionale en la matière.</p>	Tunisie		
<p>3/11 (13/78)</p>	<p>Conclusion 13/78: Plan de surveillance aéronautique (ASP) en route (FIR) pour la Région AFI Il est conclu que :</p> <p>a) que le premier Plan de surveillance aéronautique (ASP) pour la Région AFI soit constitué du Tableau des systèmes de surveillance en route (FIR) figurant en Appendice P et du Tableau des systèmes d'automatisation de l'ATS figurant en Appendice Q; et</p> <p>b) que ce Plan de Surveillance soit inséré dans le FASID AFI.</p>	OACI Etats	Mise en œuvre.	
<p>3/12 (13/79)</p>	<p>Conclusion 13/79: Groupe de Travail AFI/EUR sur le Banc d'Essai GNSS</p> <p>Il est conclu que:</p> <p>a) l'Afrique du Sud et l'ASECNA représentent le Groupe d'Etude sur le GNSS AFI au sein du Groupe de Travail AFI/EUR sur le Banc d'Essai GNSS; et</p>	Etats OACI	<p>a) mis e en œuvre.</p> <p>b) Mis en eouvre. Les Etats ont été invités à la réunion du Groupe d'études sur le GNSS du 6 au 7 mars 2003.</p>	

Conclusion/ Décision N° (APIRG)	Texte de la Conclusion/ou Décision	Suivie par	Etat	Observation
	b) les Etats et les fournisseurs de services de navigation qui désirent apporter leur soutien aux activités du Banc d'Essai GNSS soient invités à se joindre au Groupe de Travail AFI/EUR sur le Banc d'Essai GNSS			
3/13 (13/80)	<p>Conclusion 13/80: Dossier de Projet pour le Banc d'Essai GNSS AFI</p> <p>Il est conclu que l'Afrique du Sud et l'ASECNA préparent un dossier de projet pour le banc d'essai GNSS AFI, que l'ASECNA présentera en juin 2001 à la Commission Européenne, aux fins de financement.</p>	Afrique du Sud ASECNA OACI	Achevé en avril 2002. Un rapport sur le suivi de la soumission sera fait par le Groupe d'études sur le GNSS.	
3/14 (13/81)	<p>Conclusion 13/81: Implication des organisations de transport multimodal dans les essais entrepris dans le cadre du Banc d'Essai GNSS AFI</p> <p>Il est conclu qu'un contact soit établi avec les organisations de transport multimodal de la Région pour leur participation aux essais entrepris dans le cadre du Banc d'Essai GNSS AFI, comme suit:</p> <p>a) l'OACI avec l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) ;</p> <p>b) l'ATNS avec l'Organisation SAR de l'Afrique Australe (SASAR); et</p> <p>c) l'ASECNA avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO et la CEMAC.</p>	OACI ATNS ASECNA	Vu la couverture limitée du banc d'essai mobile, il n'est peut être pas avantageux de faire le suivi de cette conclusion.	
3/15	Conclusion 13/82: Contact avec les	OACI	L'ASECNA est participante. Les	

Conclusion/ Décision N° (APIRG)	Texte de la Conclusion/ou Décision	Suivie par	Etat	Observation
(13/82)	<p>organisations/administrations exploitant les aéronefs de vérification en vol</p> <p>Il est conclu que l'OACI devrait contacter les exploitants d'aéronefs de vérification en vol des aides de radionavigation de la Région pour leur participation aux essais entrepris dans le cadre du Banc d'Essai GNSS AFL.</p>		<p>autorités de l'aviation civile (CAA) de l'Ethiopie et de l'Afrique du Sud ont été contactées.</p>	
3/16 (13/83)	<p>Conclusion 13/83: Assistance avec la conception des procédures GNSS</p> <p>Il est conclu que l'OACI devrait contacter les organisations suivantes pour qu'elles fournissent leur assistance dans la conception des procédures d'approche GNSS (NPA, APV-1, APV-2) aux emplacements où les essais seront effectués: Eurocontrol, FAA (Etats-Unis), DGAC France, ASECNA, ATNS (Afrique du Sud), RLD (Pays-Bas).</p>	OACI	<p>Le besoin en assistance sera évalué avec les Etats participants.</p>	
3/17	<p>Projet de Conclusion 3/17: Documentation pour les Etats</p> <p>Il est conclu que:</p> <p>a) la documentation ci-après devrait être envoyée aux Etats pour leur étude ou leur utilisation selon les besoins dans la définition des critères d'approbation des vols d'aéronefs utilisant le GNSS:</p> <p>FAA: N 8110.60 FAA: Circulaire d'information (AC) n° 20 – 130</p>		<p>L'APIRG n'a pas adopté ce projet de conclusion. Néanmoins, l'esprit de la conclusion a été repris dans le texte du rapport d'APIRG/13 au paragraphe 4.5.2. Les documents ont été transmis aux Etats (janvier 2002).</p>	

Conclusion/ Décision N° (APIRG)	Texte de la Conclusion/ou Décision	Suivie par	Etat	Observation
	<p>FAA: TSO - C 129 A</p> <p>b) le Manuel de Validation du GNSS pour l'aviation civile (MUSST) de la Commission Européenne devrait être disponible sur le site Internet de l'OACI; et</p> <p>c) l'OACI devrait organiser des ateliers dans la Région afin de sensibiliser les Etats sur le besoin et l'importance de la certification de la navigabilité et de l'homologation opérationnelle de l'équipement de bord pour l'exploitation du GNSS.</p>			
3/18 (13/84)	<p>Conclusion 13/84: Stratégie d'introduction du GNSS dans la Région AFI</p> <p>Il est conclu que la stratégie d'introduction du GNSS dans la Région AFI soit amendée conformément à l'Appendice R du présent rapport.</p>	Etats OACI	Mise en oeuvre	
3/19 (13/53)	<p>Conclusion 13/53: Adoption d'un format uniforme de compte rendu de mise en oeuvre du WGS-84</p> <p>Il est conclu que le tableau figurant en Appendice M du présent rapport soit adopté comme présentation uniforme de compte rendu par les Etats de la mise en oeuvre du WGS-84.</p>	Etats OACI		
3/20 (13/85)	<p>Conclusion 13/85: Mise en oeuvre initiale du RVSM dans la Région AFI</p> <p>Il est conclu que le RVSM soit mis en oeuvre dans la Région AFI simultanément ou dès que possible après</p>		La Commission de navigation aérienne a pris note de cette Conclusion, étant entendu qu'une évaluation du besoin de RVSM ainsi qu'une stratégie de mise en oeuvre, y	

Conclusion/ Décision N° (APIRG)	Texte de la Conclusion/ou Décision	Suivie par	Etat	Observation
	sa mise en oeuvre en Région EUR et initialement entre les niveaux de vol FL350 et FL390.		compris une évaluation formelle des risques et l'établissement d'un processus de gestion de la sécurité, seront mis à la disposition de l'OACI pour veiller à ce qu'un niveau de sécurité acceptable soit atteint et maintenu.	
3/21 (13/58)	<p>Décision 3/21: Etablissement d'une Equipe de Travail sur le RVSM et la RNAV/RNP</p> <p>Il est décidé que soit créée une Equipe de Travail sur la mise en oeuvre du RVSM et de la RNAV/RNP, avec les termes de référence figurant à l'Appendice I au rapport.</p> <p>Composition: Algérie, Cap Vert, Egypte, Ethiopie, Kenya, Maroc, Nigéria, Afrique du Sud, Tunisie, Sénégal, Espagne (Rapporteur), ASECNA et IATA.</p>	OACI	L'APIRG a créé l'Equipe de travail. Celle ci a tenu sa première réunion (juin 2002).	
3/22 (13/86)	<p>Conclusion 13/86: Séminaires/Ateliers sur le RVSM et la RNAV/RNP</p> <p>Il est conclu que l'OACI, les Etats et les autres organisations qui sont en mesure de le faire devraient organiser des séminaires et ateliers sur le RVSM et la RNAV/RNP dans la Région AFI.</p>	OACI Etats Organisations internationales	L'OACI a organisé un séminaire à Nairobi (octobre 2001).	
3/23 (13/87)	<p>Conclusion 13/87: Amendement au Plan AFI de mise en oeuvre du CNS/ATM (Doc 003)</p> <p>Il est conclu que le Plan AFI de mise en oeuvre du</p>	OACI	Mise en oeuvre.	

Conclusion/ Décision N° (APIRG)	Texte de la Conclusion/ou Décision	Suivie par	Etat	Observation
	CNS/ATM (Doc 003) soit amendé comme indiqué en Appendice S du présent rapport.			
3/24	Décision 3/24: Participation de l’Egypte au sein du Groupe AFI d’Etude sur le GNSS Il est décidé que l’Egypte soit membre du Groupe AFI d’Etude sur le GNSS.	OACI Egypte		
3/25	Décision 3/25: Initiative égyptienne NAVISAT Il est décidé que l’initiative égyptienne NAVISAT soit transmise au Groupe AFI d’Etude sur le GNSS pour examen approfondi et avis au Sous-groupe CNS/ATM/IC.	Groupe AFI études sur le GNSS	Le rapport du Groupe AFI d’études sur le GNSS sera examiné au point 3 de l’ordre du jour.	
3/26	Décision 3/26: Information sur les réunions du Groupe AFI d’Etude sur le GNSS Il est décidé que tous les membres de l’Equipe de Travail sur le GNSS devraient être informés de la tenue des réunions du Groupe AFI d’Etude sur le GNSS.	OACI	Mise en œuvre. Aucun des Etats concernés n’a participé à la réunion GNSS/13.	
3/27	Décision 3/27: Programme de Travail Futur du Sous - Groupe CNS/ATM/IC Il est décidé que le programme de travail futur du Sous - Groupe CNS/ATM/IC soit tel qu’indiqué en Appendice K au présent rapport.		Mise en œuvre.	
13/88	Conclusion 13/88 : Intégrité de l’infrastructure du Système Géodésique Mondial (WGS-84) Il est conclu que les Etats concernés : Etablissent des procédures d’entretien en vue d’assurer l’intégrité des infrastructures au sol du	Etats		

Conclusion/ Décision N° (APIRG)	Texte de la Conclusion/ou Décision	Suivie par	Etat	Observation
	WGS-84 ; et Envisagent l'interconnexion, dans la Région AFI, des divers réseaux de référence au sol du Système géodésique mondial (WGS-84).			
13/89	Conclusion 13/89 : Partage des données ADS Il est conclu que les Etats qui sont en mesure de le faire soient encouragés à partager les données ADS dans leur intérêt mutuel.	Etats	Des essais ont eu lieu entre les ACC de Las Palmas (Espagne) et de Sal (Cap Vert) sur le réseau CAFSAT.	

APPENDICE B - WP/3

Liste des Etats ayant répondu à la Conclusion 13/77 de l' APIRG
Données pour la catégorisation des TMAs et Aérodrômes

1. Algérie
2. Djibouti
3. Rép. Dém. du Congo
4. Erythrée
5. Ethiopie
6. France
7. Gambie
8. Ghana
9. Guinée
10. Kenya
11. Malawi
12. Maurice
13. Mozambique
14. Nigeria
15. Rwanda
16. Seychelles
17. Espagne
18. Afrique du Sud
19. Tanzanie
20. Tunisie
21. Ouganda
22. Zimbabwe
23. ASECNA (pour 16 Etats)

APPENDICE C

Liste des Etats ayant publiés les coordonnées WGS-84 des points aériens

1. Benin
2. Botswana
3. Burkina Faso
4. Burundi
5. Cameroun
6. Cap Vert
7. République Centrafricaine
8. Tchad
9. Comores
10. Congo
11. Côte d'Ivoire
12. Guinée Equatoriale
13. Erythrée
14. Ethiopie
15. France (Reunion)
16. Gabon
17. Gambie
18. Kenya
19. Lesotho
20. Madagascar
21. Mali
22. Mauritanie
23. Maurice
24. Namibie
25. Niger
26. Rwanda
27. Sao Tome & Principe
28. Senegal
29. Seychelles
30. Afrique u Sud
31. Swaziland
32. Tanzanie
33. Togo
34. Ouganda
35. Zimbabwe

APPENDICE D
Récents projets d'extension de la couverture VHF

FIR	Station	Coordonates Coordonnées	Frequency Fréquence	Implementation date/Date de mise en oeuvre	Coverage Couverture
Accra	Niamtougou	0900N0109E	126.700	2003	North East
	Sao Tome	0020N0644E	130.900	2003	South East
Beira	Beira	1945S3453E	127.700	Oct 2002	
	Inhambane	2352S3525E	127.700	TBD	
	Nampula	1506S3917E	127.700	TBD	
	Songo	1536S3246E	127.700	Sept 2002	
Brazzaville	Bria			2002	South
	Makokou			2002	South
	Pointe Noire	0448S1152E		2002	North West
Cairo	El Owinat			2002	
	Port Said			2002	
Dakar Oceanic	Santiago			2002/2003	West
Dar es Salaam	Songea	1041S3535E	123.300		East
	Sumbawanga		119.300		West
Entebbe	Gulu		128.500		
	Kasese		128.500		
	Soroti	0143N3337E	128.500		
Khartoum	Damazin	1147N3420E	127.300	2002	South
	Dongola	1909N3026E	125.400		North
	El Fasher	1337N2519E	125.400		North
	Juba	0452N3136E	127.300		South
	Khartoum	1535N3233E	124.700/125.400		North
	Malakal	0933N3139E	127.300		South
	Nyala	1203N2457E	127.300		South
	El Obeid	1309N3014E	127.300		South
	Port Sudan	1926N3714E	125.400		North
	Wau	0743N2758E	127.300		South
Lilongwe	Muzuzu	1127S3401E	120.600		
	Zomba	1523S3523E	120.600		
Luanda	Lubango	1455S1337E			
	Menongue	1438S1741E			
	Saurimo	0940S2024E			
Lusaka	Chipata	1333S3236E	120.500		
	Kasama	1012S3108E	120.500		
	Livingstone	1749S2550E	120.500		
	Mansa	1108S2852E	120.500		
	Mongu	1513S2309E	120.500		
	Solwezi	1210S2622E	120.500		
Ndjamena	Garoua	0920N1318E		2002	South west
Niamey	Tombouctou	1644N0300W		2002	West

APPENDICE E

[A compléter]

Liste des Etats ayant publié la circulaire d'information aéronautique sur l'ACAS II
(Conclusion 13/72 d'APIRG/13)

1. Botswana
2. Erythrée
3. Ethiopie
4. Kenya
5. Malawi
6. Maroc
7. Rwanda
8. Espagne
9. Tunisie
10. Ouganda
11. Zimbabwe